Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

États financiers au 31 mars 2015

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

# États financiers au 31 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	
Flux de trésorerie	
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 15



### Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. Bureau 500 455, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Aux membres du conseil d'administration de Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Téléphone: 819 822-4000 Sans frais: 1 800 567-6958 Télécopieur: 819 821-3640

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, de l'actif à court terme aux 31 mars 2015 et 2014 et de l'actif net aux 1er avril 2014 et 2013 et aux 31 mars 2015 et 2014. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

#### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Sherbrooke Le 28 mai 2015

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A110126

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de financement	1 337 980	1 359 909
Transferts provenant des autres établissements de Centraide	231 662	208 588
Dons spéciaux à Lac-Mégantic		50 000
Don de la Fondation communautaire de l'Estrie	20 500	5 690
Produits nets de placements	30 522	13 271
Autres produits	6 545	2 781
	1 606 709	1 640 239
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion	228 482	252 369
Répartition des charges d'administration générale (note 10) Attributions et programmes	28 884	30 180
Attributions aux organismes (note 8)	828 914	917 608
Autres programmes	269 748	220 716
Programme - service à la communauté - gestion (note 10)	124 850	132 721
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	19 257	20 120
Radiation et ajustement des apports à recevoir	88 812	123 587
	1 588 947	1 697 301
Excédent (insuffisance) avant autre charge Autre charge	17 762	(57 062)
Don à la Fondation communautaire de l'Estrie (note 9)	(17 000)	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	762	(57 062)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

		2015	2014
Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations			
corporelles	Non affecté	Total	Total
\$	\$	\$	\$
105 356	518 858	624 214	681 276
(4 167)	4 929	762	(57 062)
(9 225)	9 225		
91 964	533 012	624 976	624 214
	fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles \$ 105 356 (4 167)	fonds de prêts	Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles Non affecté Total \$ 105 356 518 858 624 214 (4 167) 4 929 762

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	<u> </u>	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Ψ	Ψ
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges Éléments hors caisse	762	(57 062)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 043	11 121
Apports en actions de sociétés publiques	(7 485)	(3 799)
Variation nette de la juste valeur des placements	(6 943)	15 252 <sup>°</sup>
Produits réinvestis des fonds communs d'obligation	(12 688)	(12 078)
Perte de valeur d'une avance à un organisme	4 167	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	119 770	48 477
Frais payés d'avance	8 048	(9 274)
Attributions à payer aux organismes	(39 035)	(220 741)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(28 558)	(6 110)
Apports reportés	(17 975)	(14 747)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	31 106	(248 961)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(575 980)	(524 366)
Cession de placements	541 237	788 862
Encaissement des avances à des organismes	9 225	19 286
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 272)	(1 938)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(32 790)	281 844
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Remboursements de l'obligation découlant d'un contrat de location-		
acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(199)	(2 393)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des		
équivalents de trésorerie	(1 883)	30 490
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	74 203	43 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	72 320	74 203

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) Situation financière

au 31 mars 2015

	2015	2014
		\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	72 320	
Comptes clients et autres créances (note 3) Frais payés d'avance	778 378 3 883	
Encaissements disponibles sur des avances à des		
Encalosemento dioponibleo cui dec avanoco a dec	864 402	
Long terme	864 402	996 424
Dépôt à terme	100 000	100 000
Placements (note 4)	690 715	
Avances à des organismes (note 5)	82 143	
Immobilisations corporelles (note 6)	72 604	76 375
	1 809 864	1 894 869
PASSIF Court terme Attributions à payer aux organismes Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionn Apports reportés (note 7) Obligation découlant d'un contrat de location-acquis  ACTIF NET Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corpore affectation d'origine interne Non affecté	55 286 sition, sans intérêt331184 888	68 250 73 261 232 1 270 655
Non anecte	624 976	-
		1
	1 809 864	1 894 869
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financ	ers.	
Pour le conseil,		
Yves Jodoin, président C	aude Forgues, directeur général	

au 31 mars 2015

#### 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements, excluant le certificat de placement garanti, qui sont comptabilisés à la juste valeur, incluant les obligations pour lesquelles l'organisme a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

au 31 mars 2015

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

#### **Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

#### Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs d'obligation et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs d'obligation et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### **Amortissement**

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

Immeuble 40 ans
Oriflammes 10 ans
Ameublement et équipement, système téléphonique 5 ans

au 31 mars 2015

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

#### Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 60 % pour la collecte de fonds et 40 % pour les attributions et programmes.

#### 3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

o oom ilo olilii oli iiolo		
	2015	2014
	<u> </u>	\$
Apports à recevoir	776 044	895 725
Taxes à la consommation à recevoir	2 334	2 423
	778 378	898 148
4 - PLACEMENTS	2015	2014
Obligations 4.05.0/ 3.5.0/ /4.05.0/ av. 04 mans 0044)	\$	\$
Obligations, 4,35 % à 5 % (4,35 % au 31 mars 2014), échéant de mai	400 400	400.005
2016 à mai 2019	186 426	186 965
Fonds communs d'obligation	301 629	356 762
Fonds du marché monétaire	102 660	85 129
Certificat de placement garanti, 2,17 %, échéant en janvier 2018	100 000	
	690 715	628 856

au 31 mars 2015

5 - AVANCES À DES ORGANISMES	2015	2014
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle Inc., sans intérêt (taux effectif de 2,48 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2018	8 929	12 500
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke, sans intérêt (taux effectif de 3,18 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2018	8 035	11 606
Avance à Sercovie, sans intérêt (taux effectif de 1,65 %), encaissable par versements trimestriels de 2 679 \$ à partir de mars 2016, échéant en 2022	75 000	75 000
Avance à Centre de plein air « Le Soulier Vert Inc. », sans intérêt (taux effectif de 2,65 %)		6 250
	91 964	105 356
Encaissements disponibles à court terme	9 821	12 142
	82 143	93 214

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à à 9 821 \$ en 2016, à 17 856 \$ en 2017, à 13 397 \$ en 2018, et à 10 714 \$ en 2019 et en 2020.

#### 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2015	2014
		Amortis-	Valeur	Valeur
		sement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Immeuble	108 509	48 847	59 662	55 236
Oriflammes	4 333	4 333		
Ameublement et équipement Immobilisation corporelle louée	84 070	73 241	10 829	17 056
Système téléphonique	9 851	7 738	2 113	4 083
	206 763	134 159	72 604	76 375

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 11 043 \$ (11 121 \$ en 2014).

au 31 mars 2015

7 - APPORTS REPORTÉS		
	2015	2014
	<del></del>	\$
Solde au début	73 261	88 008
Montant constaté aux résultats	(73 261)	(88 008)
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>55 286</u>	73 261
Solde à la fin	55 286	73 261

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

#### 8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

	2015	2014
_	<u> </u>	\$
Animation jeunesse du Haut-Saint-François (no 89406-0268)	9 207	9 571
ACTE (no 10029-6490)	16 494	17 146
Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie		
(no 13149-8719)	13 062	13 578
Association de promotion et de défense des droits de l'Estrie (Han-		
Droits) (no 14083-4128)	14 325	14 890
Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle Inc.		
(no 12102-9557)	13 924	14 474
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie Inc.		
(no 11879-3504)	10 558	10 975
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie		
(no 12897-2726)	6 828	7 097
Association des personnes sourdes de l'Estrie (no 89438-5855)	11 501	11 955
Association des personnes stomisées de l'Estrie Inc. (no 11879-3686)	2 861	2 974
AEIFA (no 89185-2667)	9 428	9 800
L'Autre Rive (no 10299-7897)	11 133	11 573
Cuisine Collective Le Blé D'Or de Sherbrooke (no 13970-8853)	39 587	41 151
Centre d'action bénévole Concert'Action Garthby-Beaulac		
(no 11944-7514)	10 024	10 420
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (no 10689-2714)	10 211	10 614
Centre d'action bénévole de Windsor (no 10087-7570)	10 153	10 554
Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François (no 13243-3061)	14 049	14 604
Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc. (no 13168-6230)	10 808	11 235
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de		
l'Estrie (no 10688-9207)	13 746	14 289
Centre de plein air « Le Soulier Vert Inc. » (no 11884-6054)		8 503
Centre de santé des femmes de l'Estrie (no 10689-6020)	12 095	12 573
Centre des femmes de la MRC du Granit (no 14079-3365)	12 338	12 825
Centre des femmes de Lennoxville et environs (no 873439061)	10 621	11 041
Centre des femmes du Val-Saint-François (no 10088-6381)	13 204	13 726

ATTRIBUTIONS ANY ORGANISMES (corite)		
8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (suite)	2015	2014
_	\$	\$
Centre des femmes La Parolière (no 10689-3845)	13 381	13 909
Centre des femmes de Memphrémagog (no 13909-9287)	12 029	12 504
Maison des jeunes de Lennoxville Youth Centre (no 12051-4229)	8 838	9 187
Centre l'Élan (no 10789-6830)	13 312	13 838
Centre pour femmes immigrantes (no 14046-2524)	13 929	14 479
S.O.S. Grossesse (no 13644-1649)	12 392	12 881
Cuisines collectives « Bouchée double » (no 14118-2717)	11 767	12 232
Points Jeunesse du Granit (no 10102-4560)	13 697	14 238
Commun'Action Ste-Jeanne D'Arc Inc. (no 86449-0487)	10 351	10 760
Cuisine Amitié de la MRC d'Asbestos (no 89365-6454)	10 107	10 506
Cuisine collective du Haut-Saint-François (no 88323-5038)	12 638	13 137
Élixir ou l'Assuétude d'Ève (no 14079-3209)	14 665	15 244
Famille Espoir (no 89613-5746)	13 352	13 880
Famille Plus (no 14046-5758)	9 502	9 877
La Chaudronnée (no 10291-8729)	22 883	23 787
La Croisée des sentiers (no 14015-6472)	7 738	8 044
La Maison Caméléon de l'Estrie Inc. (no 89245-2368)	8 062	8 380
Le Rivage du Val-Saint-François (no 13207-1382)	11 754	12 219
Les Jeunes du Coin d'Ascot (no 10323-2286)	15 438	16 048
Les Soupapes de la Bonne Humeur Inc. (no 13252-3861)	15 162	15 761
Les Tabliers en folie de Richmond (no 14127-1130)	15 802	16 426
Local des jeunes des Jardins-Fleuris (no 86760-3540)	10 392	10 803
Maison de la famille de Sherbrooke Inc. (no 89346-0766)	14 862	15 262
Maison de la famille Memphrémagog (no 14095-4934)	11 759	12 224
Maison des jeunes « Actimage » (no 13363-8585)	8 455	8 789
Maison des jeunes de Coaticook (no 107593204-12589)	12 415	12 906
Maison des jeunes de Waterville « Les Pacifistes » (no 13862-7583)	8 903	9 255
Maison Jeunes-Est (no 12987-9029)	16 477	17 128
Marraine Tendresse (no 89130-7019)	8 954	9 308
Moment'Hom (no 89275-4714)	11 404	11 855
Cinq maisons de jeunes du milieu rural	0.404	0.005
Regroupement des jeunes de Saint-Camille (no 89022-5444)	6 431	6 685
Découverte jeunesse d'Ham-Sud (no 89334-2766)	6 431	6 685
Mouvement jeunesse de Saint-Georges (no 88944-4378)	6 431	6 685
Action jeunesse de Saint-Adrien (no 89233-3444)	6 431	6 685
Maison des jeunes de Wotton (no 89179-7847)	6 431	6 685
Partage Saint-François (no 131034597)	10 521	10 936
Passerelle de Weedon Inc. (no 10296-9524)	10 269	10 674
Rayon de Soleil de l'Estrie (no 13713-9952)	8 258	8 584
Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de	12 204	12 000
l'Estrie (no 10788-6780)	13 284	13 809
Sercovie (no 11914-5597)	32 095	30 996
Service budgétaire populaire de l'Estrie (Solution Budget Plus)	45 000	16 504
(no 10479-0332)	15 893	16 521

au 31 mars 2015

8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (suite)		
,	2015	2014
	\$	\$
Service budgétaire populaire des Sources (no 89422-1092)	11 894	12 364
Spot Jeunesse de Sherbrooke (no 10496-9787)	13 574	14 110
Vaillants bénévoles de Lac-Mégantic (no 89258-8468)	7 820	8 129
Villa Pierrot Inc. (no 84317-2396)	16 739	17 400
Virage Santé mentale (no 12059-8297)	9 835	10 225
l'Ensoleillée (no 14196-3868)		50 000
	828 914	917 608

#### 9 - DON À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE

En vertu d'une entente conclue entre l'organisme et la Fondation communautaire de l'Estrie, les ressources transférées à cette dernière doivent servir exclusivement aux fins de l'organisme. Au 31 mars 2015, le montant cumulatif transféré s'élève à 72 300 \$.

#### 10 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	2015	2014
Collecte de fonds	\$	\$
	407.076	400.000
Charges de gestion	187 276	199 080
Répartition des charges d'administration générale	28 884	30 180
	216 160	229 260
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	124 850	132 721
Répartition des charges d'administration générale	19 257	20 120
	144 107	152 841
	360 267	382 101

#### 11 - DON DE LA FONDATION J. ARMAND BOMBARDIER

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un don de la Fondation J. Armand Bombardier d'un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ au 31 mars 2014) qui est inclus dans les apports de la campagne de financement à l'état des résultats.

au 31 mars 2015

#### 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'obligation et fonds du marché monétaire. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs d'obligation et les fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

#### Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme, les placements en obligations et le certificat de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les placements en fonds communs d'obligation et en fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs d'obligation et en fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

#### Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 1 140 328 \$ (1 175 284 \$ au 31 mars 2014), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 590 715 \$ (628 856 \$ au 31 mars 2014).